
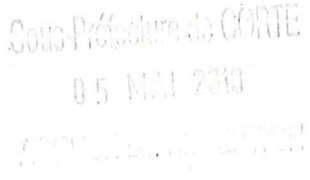


Séance du 19 AVRIL 2010

DELIBERATION N° BS 2010-04-07

OBJET : AVENANT N°1 AU « MARCHE DE MISSION D'OPC ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS MENAGERS NON DANGEREUX DE VIGGIANELLO » / DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

Nombre de membres			L'an deux mil dix, le dix-neuf avril à 15 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au siège social du Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
En exercice	Présents	Votants	
15	10	10	
Présents :			
Mesdames : Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Jean PAJANACCI, Xavier POLI, Jean-Pierre GIORDANI, José GIANILY, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS et Jean-Louis MASSIANI.			
Absents :			
Mesdames : Messieurs : Ange ROVERE, Jean-Jacques PADOVANI, Antoine GREANI, Paul GUIDICELLI et Jean-Baptiste GIFFON.			
Secrétaire de séance :			Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du : et publication (affichage) ou notification du : Le Président,   François TATTI
Monsieur Gilles GIOVANNANGELI			
Convocation envoyée le :			
07 avril 2010			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
07 avril 2010			

Objet : Avenant n°1 au marché de « Mission d'OPC et de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'installation de stockage des déchets ménagers non dangereux de Viggianello » / Demande d'autorisation de signature de l'avenant

Un marché public de Mission de maîtrise d'œuvre et d'OPC pour les travaux d'aménagement de l'installation de stockage des déchets ménagers non dangereux de Viggianello a été conclu par le SYVADEC avec le Cabinet ALPES INGE pour un montant de 144 865 € HT.

RAPPORT DE PRESENTATION

I - OBJET DE L'AVENANT ET NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

L'avenant n°01 concerne une prestation supplémentaire de 13 réunions/déplacements dans le cadre de l'élément de mission Direction de l'exécution des travaux effectuée par le titulaire du marché, le cabinet Alpes Ingé.

En effet, il apparaît nécessaire d'augmenter le nombre de réunions de chantier et de déplacements associés, ceci du fait de la conjonction de plusieurs éléments : retards de chantier, report technique de la couverture définitive du casier intermédiaire des déchets (réseau biogaz et réseau de récupération des eaux) et par conséquent la pose de la torchère.

II - ECONOMIE GENERALE

L'avenant n°1 est conclu pour un montant total de **14 729 € HT**, soit une augmentation de **10,16%** par rapport au montant initial du marché.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**10 membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°01 au marché de « Mission de maîtrise d'œuvre et d'OPC pour les travaux d'aménagement de l'installation de stockage des déchets ménagers non dangereux de Viggianello »,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique de la présente délibération.

Fait à Corte, le 19 avril 2010

Extrait certifié conforme,

Le Président,


François TATTI.


Sous-Préfecture de CORTE

05 MAI 2010

ACCUSE DE RECEPTION